



ARRETE MUNICIPAL N°2025-16

RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT LORS DE L'INTERVENTION POUR LE REMPLACEMENT D'UN REGARD EXISTANT RUE DU GAL LECLERC SINGRIST

Le Maire de la Commune de Sommerau

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4 ;

VU l'article 16 de la Loi du 6 juin 1895 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis favorable N° 214/2025 en date du 06/10/25 de la DDT/SS-TIC/USCR

Vu la demande présentée par l'entreprise ADAM 20 rue de Neuwiller 67330 Bouxwiller en date du 30/10/2025 pour le remplacement d'un regard rue du Gal Leclerc à SINGRIST (RD 1004)

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier.

ARRETE

Article 1 : Pour la période d'exécution du 15/10/25 au 15/10/25, la circulation sur la RD 1004 (RGC) Rue du Gal Leclerc Commune déléguée de Singrist sera alternée par piquet K10 en fonction des besoins de chantier. Le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier et la largeur de la chaussée sera réduite.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et textes en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marmoutier-Saverne et l'entreprise SOBECA sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Monsieur le Sous Préfet de Saverne
- * Monsieur le Procureur de la République de Saverne
- * Centre de secours de Marmoutier
- * DDT (Unité Sécurité et Circulation Routières)
- * DDT Territoire Ouest
- * Mme le Maire Délégué de Singrist
- * à l'entreprise SOBECA
- * SDEA
- * ADAM 20 Rue de Neuwiller 67330 Bouxwiller
- * sera affichée aux lieux accoutumés
- * sera classée aux archives de la Commune

Fait à Sommerau le 06/10/2025

Le Maire de Sommerau
Bruno LORENTZ

